ART. 4 N° 619

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2014

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 619

présenté par Mme Capdevielle, Mme Pochon, Mme Romagnan et Mme Françoise Dubois

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer par deux fois aux mots :

« l'autorité »

les mots:

« la responsabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'ajustement rédactionnel en conséquence de la modification du titre de la proposition de loi.